



**PRÉFET
DE LA
DORDOGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Périgueux, le 30 décembre 2020

COMMUNIQUE DE PRESSE

Rétablissement de la vitesse à 90 km/heure

La commission départementale de sécurité routière s'est réunie le mardi 15 décembre 2020. Elle a procédé à l'examen de la demande émise par le conseil départemental de la Dordogne de relever la vitesse maximale de circulation à 90 km/h sur le réseau routier départemental. Cette demande portait sur 10 tronçons représentant 287 km sur un total d'environ 4 900 km de routes départementales. Sur chacun des tronçons examinés, la commission s'est majoritairement prononcée pour le rétablissement de la vitesse à 90 km/h. Il appartient désormais au Président du conseil départemental de prendre les arrêtés et les mesures d'accompagnement telles que l'adaptation de la signalisation routière. Les services de l'Etat se sont prononcés défavorablement, considérant la forte baisse de la mortalité de plus de 42 % enregistrée sur le réseau routier en Dordogne en 2019 qui se confirme en 2020, consécutivement notamment à l'abaissement de la vitesse à 80 km/h. Le réseau des routes nationales demeure limité à 80 km/h.

